



Monsieur le maire,

Collègues du conseil municipal,

En tant que président de la commission des Finances, c'est à moi que revient la tâche de rendre compte de nos travaux. Élaborer un budget de cette ampleur exige rigueur, analyse et priorisation. Autour de la table du budget, le conseil municipal a placé le citoyen au cœur de ses préoccupations, en prenant conscience de l'impact de ses choix.

Ce soir, nous déposons aux citoyennes et citoyens de la Ville de Joliette, un budget équilibré d'une valeur de 66,7 M\$, soit une hausse d'un peu plus de 600 000\$ par rapport à l'an dernier. Plutôt que de présenter de grandes surprises, le budget 2018 donne dans la continuité, toujours en lien les grands projets à venir.

Pour bien comprendre les fondements budgétaires, je vous rappelle que nos quatre principales sources de revenus sont :

- les taxes foncières 23,3 M\$;
- la tarification pour 7 M\$;
- les paiements tenant lieu de taxes et les transferts en provenance des gouvernements pour 3,1 M\$;
- et les recettes générées par la distribution d'électricité au montant de 25,5 M\$.

Après deux années sans toucher au taux de taxation, nous avons limité la hausse à 1,5 %, une augmentation qui demeure en dessous de l'Indice des prix à la consommation (IPC) estimé par la Banque du Canada en 2018.

Taxe foncière	2017	2018
Taux de base	0,85 \$	0,86 \$
Taux 6 logements et +	0,96 \$	0,97 \$
Immeubles non résidentiels	1,81 \$	1,84 \$
Immeubles industriels	2,21 \$	2,24 \$

Concrètement, le propriétaire d'une résidence ayant une valeur de 250 000 \$ verra son compte de taxes augmenter de 25 \$.

À cela s'ajoute les tarifications qui se détaillent comme suit, en commençant par les tarifs liés aux ordures et matières résiduelles.

Pour les résidences, le tarif passe de 111 \$ à 125 \$. J'en profite pour rappeler l'importance de maintenir nos efforts dans l'intégration de la collecte à trois voies. Car ces efforts en gestion des matières résiduelles nous permettent de toucher des redevances de la part de Recyc-Québec.

La tarification pour l'eau potable a quant à elle été ajustée 5 \$ par local. Les tarifs d'assainissement sont également ajustés selon les coûts réels, ce qui entraîne une augmentation de 2 \$ pour amener le tarif à 48 \$ par local. Au global, l'ensemble des tarifs subit une hausse de 21 \$.

Vous trouverez également ici le programme quinquennal des dépenses en immobilisations. La Ville de Joliette prévoit concrétiser des projets qui cumulent 16,1 M\$ dans la prochaine année, dont:

- 4,1 M\$ sont réservés pour la phase 1 de la mise à niveau du garage municipal qui abrite les Travaux publics ainsi qu'Hydro-Joliette;
- 1,7 M\$ pour l'entretien et les réparations du réseau et de nos infrastructures;
- 1,1 M\$ pour la réfection du système de ventilation et de la structure de l'usine de filtration;
- Et 800 000 \$ pour le développement de nouvelles infrastructures.

Mentionnons enfin que des sommes sont affectées à l'acquisition de diverses propriétés pour nous permettre de poursuivre la mise en valeur des berges de la rivière L'Assomption et l'aménagement d'aires naturelles publiques.

À la lumière de ce budget, une conclusion s'impose : la Ville de Joliette présente une situation financière enviable qui assure aux citoyennes et citoyens un milieu de vie de qualité. Nous nous donnons les moyens pour nous améliorer et pour développer, au bénéfice de la population actuelle et de celle de demain!

Yves Liard

JOLIETTE, le 18 décembre 2017